

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 6 octobre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DASES 310G : Subvention (13.000 euros) à 4 associations pour leurs actions de soutien en direction de migrants âgés.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L-3.411.1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel Mme la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Ateliers pluriculturels (13^e), Batik international (13^e), Chinois de France-Français de Chine (20^e) et Compagnie Résonances (18^e) ;

Sur le rapport présenté par Madame Dominique VERSINI, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 3.000 euros est attribuée à l'association Ateliers Pluriculturels (13^e) (Simpa 18 360 – dossier 2016_04192) au titre de 2016.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 3.000 euros est attribuée à l'association Batik international (13^e) (Simpa 16 136 – dossier 2016_02105) au titre de 2016.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros est attribuée à l'association Chinois de France-Français de Chine (20^e) (Simpa 19 009 – dossier 2016_03756) au titre de 2016.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement de 2.000 euros est attribuée à l'association Compagnie Résonances (18^e) (Simpa 604 – dossier 2016_05120) au titre de 2016.

Article 5 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, rubrique 53, nature 6574, ligne DF 34008 du budget de fonctionnement du Département de Paris de 2016 et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO